



## **Déclaration liminaire du SNALC**

### **CAPD du vendredi 19 juin**

Nous voulions commencer par remercier tous les enseignants pour le travail fourni pendant cette difficile période. En effet, ils n'ont pas rechigné à la tâche en utilisant leurs biens et fournitures personnels (matériel informatique, téléphones portables et numéros personnels, forfait internet, téléphonie, électricité...), en étant présents quasi 7 jours sur 7, pour les élèves et leurs familles.

Ils ne l'ont pas fait pour remercier leur ministre de sa « bienveillance » à leur égard, bienveillance qui a fini de se perdre dans les méandres du confinement, ils l'ont fait pour leurs élèves, par conscience professionnelle toujours, par une éthique sans faille de la profession.

Tout se passe au mieux, toujours, grâce aux enseignants, parce qu'ils pallient sans cesse les défaillances du système.

Les directeurs et leurs équipes ont dû faire face à des injonctions contradictoires et multiples, les épuisant encore plus.

Alors non : les enseignants ne sont pas des tire-au flanc, ils sont revenus dans les écoles pour leurs élèves qu'ils se sont évertués à accueillir au mieux au vu du protocole qui leur a été imposé. Certains même n'ayant

jamais quitté les locaux pour accueillir, et ce bien au-delà des heures classe, les enfants des soignants. Tous, quels qu'ils soient, n'ont jamais cessé le travail, que ce soit en présentiel, en distanciel voire même bien souvent les deux ! Ils n'ont pas maintenant à subir les fausses idées véhiculées dans la « presse ».

Tout cela pour quoi ? Pour au final observer un virage à 180 degrés, et lâcher les chevaux à deux semaines des grandes vacances scolaires ? Ce sont encore les enseignants qui vont devoir s'exécuter à la hâte dans le mépris et sur une réorganisation qui devra encore se faire sur leur temps personnel.

La CAPD d'aujourd'hui nous réunit notamment pour traiter les départs en formation pour l'année scolaire à venir. Si l'offre reste la même que l'année passée, la demande, elle, ne cesse d'augmenter, les enseignants n'ayant guère le choix s'ils souhaitent une reconversion. En effet, bien trop souvent, les demandes de temps partiels et de mise en disponibilité sur autorisation, leur sont refusées - les recours exercés aujourd'hui en attestent. Une augmentation de ces dotations serait donc plus que nécessaire pour tenter de compenser ces refus ; ce qui permettrait entre autres à notre gouvernement de montrer toute la bienveillance qu'il porte à son personnel en souffrance ayant des « envies d'ailleurs ».

« Envies d'ailleurs » qui risquent d'augmenter dans les années à venir compte-tenu de la dégradation des conditions de travail, de l'absence de reconnaissance au sein de la profession et de la situation actuelle.

Autre point important du jour l'inscription au tableau d'avancement de la hors classe. Là encore vaste sujet dont nous tenions à rappeler l'aberration dont le PPCR est la cause et auquel le **SNALC** s'était fortement opposé.

Pour commencer le PPCR pose sur le 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normal un avis pouvant être « à consolider » ou « satisfaisant » mais surtout pérenne, niant le travail et l'investissement de vos 20 premières années d'enseignement et, « gravé dans le marbre », vous stoppant littéralement pour les 20 suivantes. Le moral va en prendre un coup et les risques psychosociaux ne s'en porteront que mieux.

Le PPCR a enterré les 3 cadences d'avancement pour n'instaurer qu'une seule et même cadence pour tous.

En votant contre le PPCR le **SNALC** n'a pas refusé l'alignement du passage à la hors-classe sur le second degré. Bien au contraire, cela est indépendant du PPCR et a été décidé avant. Le taux de passage à la hors-classe des professeurs des écoles était de 2% en 2012. Suite au protocole d'accord du 30 mai 2013 signé par seulement trois syndicats dont le **SNALC**, ce taux devait alors rattraper progressivement le taux des autres corps, qui était alors de 7% (et est passé artificiellement à 17%). C'est donc une mesure qui date de bien avant le PPCR. C'est elle qui donne l'augmentation actuelle du taux de passage à la hors-classe. Et c'est seulement grâce au **SNALC** et aux deux autres syndicats qui ont signé ce protocole que le taux est à ce niveau cette année.

Se satisfaire du PPCR, c'est occulter littéralement les instituteurs ou ex-instituteurs devenus PE, les oubliés du PPCR, obligés de se monter en collectif et d'attaquer l'Education Nationale pour espérer une revalorisation salariale.

Le PPCR, encourage l'iniquité en laissant de côté nos directeurs qui bénéficiaient d'un bonus pour accéder à la hors-classe dans l'ancien système. Pour le **SNALC**, ce sont les personnels en charge de classe et de direction d'école qui doivent être récompensés en priorité.

Si les chiffres sont maintenant flatteurs (et mis en avant par certains pour justifier leur choix discutable de voter pour le PPCR), c'est parce que la

population de promouvables est en revanche passée de 225 488 à 98 455 entre 2017 et 2018. Divisé par 2,29, rien que ça ! Normal, les promouvables étaient les PE du 7<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon ; ils ne sont plus que ceux du 9<sup>ème</sup> échelon + 2 ans d'ancienneté au 11<sup>ème</sup>. Ce n'est pas le nombre de promus qui a augmenté, mais bien le nombre de promouvables qu'on a plus que divisé par 2 !